



Genève, le 9 octobre 2014

## Procès-Verbal de l'Assemblée des Délégués du 6 octobre 2014

**APE présentes** : Aire, Bardonnex, Céligny, Centre-Ville, Chêne-Bougeries, Europe, Genêts, Grand-Saconnex, Onex-Parc, Pâquis, Pervenches-Montfalcon, Petit-Saconnex, Plan-les-Ouates, Saint-Jean, Satigny, Seujet-Necker, Serves-Sapay, Uce-Bossons, Versoix, Vieusseux-Franchise  
**APE excusées** : Avully, Cayla, Collex-Bossy, Corsier, Grottes, Lully-Sézenove, Onex-Village

**Comité GAPP** : Sandra Capeder, Corinne Cornaglia, Geneviève Rosset

**Membres du comité GAPP excusés** : Romaine Michellod, Isabel Neves

**Présidence de la séance** : Anne Thorel Ruegsegger coordinatrice au GAPP

**Procès-Verbal** : Corinne Pellet

**Lieu** : U.O.G. amphithéâtre Berenstein

**Heure** : 20h00 – 22h00

### 1. Accueil

Anne Thorel Ruegsegger coordinatrice au GAPP souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'à Mme Sidonie Fabbi diététicienne dipl. HES et M. Jean-Dominique Lormand, Directeur, au Service de santé de l'enfance et de la jeunesse.

### 2. Présentation « collation saine à la récré, exemple d'une mesure structurelle de promotion de la Santé » Mme Sidonie Fabbi, diététicienne diplômée HES, Unité alimentation et mouvement, Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (DIP).

Sidonie Fabbi expose le projet « collation saine à la récré », présent dans les écoles depuis 2006 et qui s'inscrit dans un principe de promotion de la santé, en créant un environnement favorable à la santé : collation saine, label fourchette verte dans les restaurants scolaires, pédibus, loi sur la consommation d'alcool... . Le principe de promotion prévoit également un renforcement des compétences individuelles et sociales en matière de santé avec l'entrée dans le PER (plan d'étude romand) de l'éducation nutritionnelle.

La demande de parents et d'enseignants par rapport à la problématique de la consommation de certains aliments pendant les récréations, de même que la mise en place du plan cantonal de prévention et de promotion de la santé, a permis d'agir autour de la l'alimentation.

Un constat est fait :

- 1 enfant sur 5 est en surpoids,
  - augmentation des caries dentaires,
- pour le cycle 1 (élémentaire 1P-4P) les goûters sont trop sucrés et les quantités trop importantes,
- pour le cycle 2 (moyen 5P-8P), les enfants consomment des chips, boissons sucrées et bonbons.

En 2010, PSS (promotion santé suisse) publie un 2<sup>e</sup> rapport et demande de fixer des priorités et d'agir sur l'environnement, sur le cadre scolaire et les parents d'élèves. Promotion santé suisse est une fondation financée par l'assurance maladie, (chaque assuré reverse chaque année CHF 2.--), elle a pour mission de donner des recommandations en terme de santé, de mettre en place et de financer des actions de santé publique (par exemple le pédibus).  
L'école est un lieu où l'on peut toucher toute la population d'enfants.

À l'exemple d'une expérience suédoise qui a obtenu des résultats, une lettre est adressée aux parents avec une instruction sur ce qu'ils peuvent donner à leurs enfants pour la récré. Les bonnes habitudes prises à l'école continuent à la maison. La distribution de fruits et légumes lors des récréations (par le biais de l'infirmière scolaire ou des associations de parents...) permet aux enfants de découvrir des produits qu'ils n'ont parfois pas l'habitude de consommer.

À ce jour environ 13 établissements, sur 76, (à leur demande ou celle des parents) participent à cette promotion de la collation saine à la récré. Elle est inscrite dans le règlement de l'école sous la forme :

- je n'amène que..... ou
- je n'amène pas.....

La formulation du règlement est un choix de l'établissement (COET, ou enseignants). En parallèle, un enseignement en lien avec le PER (plan d'étude romand) est donné. L'unité alimentation et mouvement du SSEJ peut apporter de l'aide aux enseignants qui n'ont pas étudié cette discipline lors de leur formation.

Le projet se décline en trois points :

- découverte des aliments que l'on aimerait favoriser
- limitation des aliments gras, sucrés....
- travail en classe autour de la sensorialité (découvertes des aliments).

Les « bons » résultats (bonnes habitudes) sont visibles rapidement. Les enfants recommencent à plus bouger lors de la récréation (ils passent moins de temps à manger). Les déchets diminuent. Il y a moins de jeux de pouvoir, de vol de gouter (violence), etc. Les équipes parascolaires accueillent à nouveau des enfants qui ont faim à midi.

La présentation est terminée, place aux questions.

**GAPP** : Lorsque les établissements se lancent dans le projet, c'est pour quelle durée ?

**Sidonie Fabbi** : En principe pour plusieurs années, du fait que le projet s'inscrit dans le règlement c'est pour du long terme.

**APE Onex** : Est-ce que vous interdisez certains aliments ou transmettez-vous une liste des « bons produits » ?

**Sidonie Fabbi** : Les exemples de collations saines sont déjà présentés aux enfants en classe. Après c'est un choix de l'établissement de savoir comment il désire fonctionner. Soit en demandant de ne plus prendre tel ou tel aliment sous peine de

sanction (confiscation) ou alors à l'école de je n'amène que des fruits ou des légumes... Jusqu'à maintenant, dans les 2 cas ça fonctionne bien.

Certains parents ont fait la demande que le goûter soit réglementé du fait que même si eux ne donnaient pas de chips, bonbon ou autres friandises à leur enfant, par le biais des copains, ils en consommaient quand même.

**APE Centre-Ville :** parfois lorsque les enseignants organisent des goûters ce sont eux qui donnent des bonbons et des chips aux enfants. Les parents ont aussi constaté que les grands enfants (des derniers degrés ou du regroupement spécialisé) sont affamés à 16h00 parce qu'ils ont mangé tout ce que pouvait leur donner le parascolaire, à midi, mais qu'ils ont encore faim (leurs besoins en quantité ne sont pas les mêmes que pour un enfant plus petit).

**Sidonie Fabbi :** les goûters ne sont pas interdits, ceux qui ont faim peuvent toujours apporter une collation. En ce qui concerne le parascolaire, la seule limitation que le SSEJ donne (pour le label fourchette verte) c'est la quantité de protéine (viande, poisson, œuf) et les desserts lactés, tout le reste est à volonté. Un enfant qui a encore faim doit pouvoir se resservir de féculent. Parfois c'est aussi le temps qui manque aux enfants pour manger comme il faut, en raison de nombreux services dus au grand nombre d'enfants inscrits. Le SSEJ ne peut pas interdire aux enseignants de donner des bonbons aux enfants. Cependant dans les établissements qui participent aux « goûters sains », presque automatiquement, lors des ventes de pâtisserie, les brochettes de bonbons ont été remplacées par des brochettes de fruits ou de la vente de livres ou jouets usagers, bon marché.

**APE Versoix :** À Versoix, en général, les parents sont contents de pouvoir s'appuyer sur le règlement pour interdire certains aliments. Le seul bémol, c'est le côté dictatorial du règlement, il faudrait trouver un moyen plus diplomatique.

**Sidonie Fabbi :** c'est pour cela qu'organiser une soirée d'information aux parents (qui apparemment n'a pas eu lieu à Versoix) est important, afin qu'ils se sentent impliqués. La façon dont la direction rédige la lettre adressée aux parents peut aussi influencer sur le ressenti de ceux-ci. Cela est aussi valable pour tous les changements de règlement qui peuvent créer une résistance. Les parents ne sont pas seuls responsables de ce que consomme leur enfant, la tentation est grande sur le chemin de l'école avec les bureaux tabac ou commerces chez qui l'enfant peut se procurer facilement des sucreries pour quelques sous.

**GAPP :** est-ce plutôt des établissements de la ville ou du canton qui participent ?

**Sidonie Fabbi :** il n'y a pas de tendance.

**APE Aire :** est-ce que ce sont les enseignants qui doivent être demandeurs pour que cela fonctionne ?

**Sidonie Fabbi :** il faut que la demande vienne de l'établissement, soit de l'infirmière scolaire, des enseignants, de la direction ou des parents via le COET (conseil d'établissement). Si ça vient des parents en général, ça fonctionne toujours.

**APE Aire :** certains enseignants craignent une surcharge de travail.

**Sidonie Fabbi :** oui, mais le SSEJ peut leur démontrer la rapidité du résultat, la méthodologie et le temps de travail (assez faible). De plus, maintenant la nutrition s'inscrit dans le PER, c'est aussi devenu une mission de l'école.

**APE Plan-les-Ouates :** présente une action du conseil d'établissement des écoles du vélodrome et des Petites Fontaines, financée par la commune. Durant une année, des goûters sains ont été distribués, à plusieurs reprises, à tous les élèves, ainsi qu'un jeu de cartes donnant des exemples collations saines.

**Sidonie Fabbi :** pour les communes qui ne subventionneraient pas ce genre d'action, il est possible de faire la demande à l'école d'une distribution de goûters sains. L'institution peut demander jusqu'à CHF 5. — par année aux parents pour le financement.

**GAPP** : les APE financent aussi volontiers ce genre d'action.

**APE Seujet Necker** : combien de fois par jour les enfants doivent manger ? Trois fois comme les adultes ou plus ?

**Sidonnie Fabbi** : si les enfants mangent 4 fois par jour, le matin, à midi, à 16h00 et le soir, cela fait un rythme d'un repas toutes les 4 heures. Si un enfant mange à satiété, il aura faim au bout de 3 – 4 heures. Cela permet aussi d'éviter le grignotage, les tentations sont multiples dans notre société.

**APES Serves Sapay** : les enfants ont trop d'argent à disposition et par conséquent sont tentés d'acheter des sucreries, chips ou boissons sucrées.

**APE Hermance** : lorsque l'école pose un cadre concernant les gouters, ça aide beaucoup les parents, le discours est le même. À Hermance, les filles de 7P – 8P ne bougent pas durant la récréation. Que peut-on faire ?

**M. Jean-Dominique Lormand** : "Youp'là bouge" est un projet de promotion de la santé qui s'adresse aux jeunes enfants. Son but est de promouvoir le mouvement au quotidien dans les structures d'accueil (crèche, garderie, jardin d'enfants...). Une enquête de faisabilité est en cours pour le canton de Genève, pour le primaire.

**APE Centre-ville** : Il existait, à Morgins, un camp sport et nutrition proposé aux écoles. Seulement, le volet nutrition n'existe plus et c'est bien dommage.

**Sidonnie Fabbi** : Le SSJE limite ses actions sur le canton de Genève, le travail effectué tous les jours à l'école est plus efficace que durant un camp d'une semaine. Mais effectivement c'est dommage.

**GAPP** : merci à Mme Fabbi et M. Lormand pour leurs présences et les informations transmises.

### 3. **Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers**

L'ordre du jour est approuvé.

Divers :

APE Pâquis : échos concernant les promotions.

APES Serves-Sapay : problématique autour de la route

APEPLO Plan-les-Ouates : formulaires à remplir lors de la rentrée scolaire.

### 4. **Approbation du PV de l'AD du GAPP du 5 juin 2014**

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

**GAPP** : nous souhaitons la bienvenue à 2 nouvelles APE Europe et Châtelaine qui viennent de se créer et qui ont immédiatement souhaité adhérer au GAPP.

### 5. **Dossiers : Boycott Santé Escalade, Boycott appui hors temps scolaire, quelles suites à donner :**

**GAPP** : Le comité du GAPP a été appelé à réagir suite aux articles parus dans la presse relatifs au boycott de Santé Escalade et de l'appui hors temps scolaire lancés par la SPG (syndicat des enseignants). Le comité a été surpris et dérangé par ces boycotts. La coordination du GAPP a reçu des appels des APE se demandant comment réagir face aux demandes des parents et aussi parfois des enseignants titulaires les sollicitant pour reprendre l'organisation des entraînements. Dans certaines écoles cette situation a créé des tensions entre les enseignants titulaires et les maîtres de gym qui ne se sentaient pas toujours soutenus par leurs collègues. Le GAPP souhaiterait connaître ce qui se passe dans vos écoles :

**APE Pervenches-Montfalcon** : depuis de nombreuses années c'est l'APE qui organise les entraînements sans l'aide du maître de gym qui n'a jamais souhaité participer. Les parents volontaires sont nombreux et c'est très sympa. 89 enfants sont inscrits cette année.

**APE Satigny** : à Satigny c'est le drame, chaque année environ 120 enfants participaient. Une discussion est en cours pour voir comment s'organiser.

**APE Sujet Necker** : pouvez-vous nous expliquer pourquoi les enseignants utilisent le boycott ?

**GAPP** : Jusqu'à la dernière rentrée scolaire, les enseignants MS (maître spécialisé, gym et domaine artistique) enseignaient 26 périodes auprès des élèves et avaient 2 heures à disposition pour l'organisation et la préparation de tournois scolaires ou pour le domaine artistique d'exposition ou de sortie au musée, etc.

La DGEO a décidé que dès la rentrée scolaire 2014-2015 les enseignants MS travailleraient 28 périodes auprès des enfants et que si nécessaire ils pourraient se faire remplacer pour l'organisation d'un grand tournoi ou autre. L'association des maîtres de gym, soutenue par la SPG a décidé de boycotter Santé Escalade pour exprimer son mécontentement. Seulement, l'organisation de Santé Escalade n'est pas prévue dans le cahier des charges de l'enseignement. C'est une activité hors du temps de travail auprès du DIP et à bien plaisir. De plus, les enseignants étaient rémunérés, pour un montant de 720.--, pour l'organisation des entraînements par Santé Escalade. Le boycott a mis ces faits en lumière.

**APE Aire** : Apparemment, certains enseignants donnaient les entraînements sur leur temps de travail et touchaient en plus la rémunération de Santé Escalade (information reçue de l'organisme Santé Escalade).

**APE Centre ville** : le maître de gym a soutenu le boycott afin de souligner leurs conditions de travail qui se sont détériorées avec l'introduction du mercredi matin et le fait que le maître titulaire de classe n'est plus présent lors des cours de gym. Les MS des écoles centre ville participent et organisent activement camps, tournois, expos... Les parents ne peuvent que soutenir des gens investis.

**GAPP** : Le problème est que le boycott a pointé du doigt les grandes différences qui existent avec des enseignants qui s'investissent énormément et d'autres pas du tout et des écoles ou rien n'est organisé. L'iniquité est grande.

**APE Sujet Necker** : dans le règlement, les camps ne sont pas obligatoires. Parfois une classe part en camp et l'autre d'à côté ne part pas. C'est difficile à accepter pour les enfants.

**APE Onex-Parc** : à Onex les écoles participent à la course la Trans'onésienne, les élèves sont inscrits par la commune d'Onex qui finance une partie de l'inscription. Des entraînements ont lieu parfois durant la récréation. L'APE aussi été sollicitée pour organiser des entraînements le samedi matin. Afin de motiver les enfants, un concours récompensera l'école avec les plus d'inscrits.

**APE Uce-Bosson** : dans notre école, l'enseignant de gym est très participatif.

**GAPP** : le problème est que ce n'est pas le rôle des parents de savoir combien d'heures les enseignants effectuent. La gestion du personnel enseignant incombe à la Direction.

**Centre ville** : il est difficile de parler de prise d'otage des enfants. Si le maître de gym décide de ne pas faire les entraînements pour la course de l'escalade, l'organisme santé escalade met à disposition des entraîneurs qui viennent dans les écoles. C'est leur droit de ne pas faire quelque chose qui n'est pas dans leur cahier des charges.

**GAPP** : oui, mais ils ont utilisé une action emblématique qui n'est pas dans leur cahier des charges pour rendre visible leur mécontentement. Le nombre d'écoles inscrites au programme santé escalade est passé de 80 à 20. Certains enseignants qui souhaitaient tout de même aider les APE ont parfois été pointés du doigt par leurs collègues.

**APE Aire** : au dernier pointage 30 écoles participent et l'implication des APE a augmenté.

**APE Versoix** : sur 3 écoles 2 participent (à vérifier).

**APE Sujet Necker** : était-il trop tard pour s'inscrire auprès de santé escalade ?

**GAPP** : oui probablement. Certaines communes soutiennent financièrement les APE qui organisent les entraînements, en participant aux inscriptions ou aux piques niques.

**APE Céligny** : que ce passera-t-il l'année prochaine.

**GAPP** : on ne sait pas, mais en tous les cas ce ne sera pas l'école qui prendra en charge Santé Escalade, la magistrate ne le veut pas. Peut-être plus de participation des APE avec l'aide des indemnités qui étaient données aux enseignants.

**APE Aïre** : c'est tout à fait possible de toucher ces indemnités. Soit une nutritionniste vient pour animer la partie alimentation, soit un maître d'éducation physique pour les entraînements, ou sans aide et toucher les indemnités.

**APE Pervenches-Montfalcon** : notre APE a reçu l'indemnité et l'a utilisée pour offrir la raclette à tous les parents qui sont venus aider.

**APE Saint-Jean** : pris de court par le temps l'APE a décidé d'organiser des entraînements le dimanche matin avec les enfants et les parents.

**APE Hermance** : c'est l'APE qui organise les entraînements à Hermance et nous ne savons pas que nous aurions pu recevoir des indemnités.

**GAPP** : le boycott concerne Santé escalade, mais aussi les tournois scolaires, sorties, spectacles, toute organisation en dehors des 28 périodes enseignées. À vérifier auprès des conseils d'établissements et directions de vos écoles.

Contrairement à ce qui a été dit dans la presse, la DGEO a informé le GAPP que le département n'a pas économisé dix postes en faisant ce remaniement, 5 postes ont été alloués à la décharge de temps pour les enseignants MS qui organiseraient d'importantes activités. Cinq autres postes ont été alloués à des éducateurs supplémentaires dans les écoles.

Concernant le boycott de l'appui hors temps scolaire, pour le comité du GAPP, c'est aussi un choix ambigu dans la mesure où c'est une volonté des équipes enseignantes de l'organiser hors temps scolaire. L'appui peut aussi être donné durant le temps scolaire. Est-ce que la mesure a été suivie dans les établissements, difficile de savoir. L'appui est obligatoire.

## 6. Communication du comité et de la coordination

**GAPP** :

le GAPP participait à diverses commissions mises en place par le DIP. Depuis la nouvelle législature, aucune commission n'a eu lieu. Idem pour les autres associations faïtières de parents FAPECO et FAPPO. La particularité de ces commissions est qu'elles réunissaient plusieurs acteurs, comme la SPG, les directeurs, le SRED, etc. Ces commissions étaient un lieu d'échange précieux au niveau de la relation famille école. Ce qui reste aujourd'hui ce sont les rencontres (env. 3x dans l'année) avec la magistrate et les séances de délégation avec la DGEO.

Après les vacances scolaires, une rencontre avec le Directeur du GIAP, M. Diserens est prévue. Les réponses des questionnaires envoyés aux APE seront précieuses pour alimenter la discussion.

Le comité du GAPP a été interpellé et sollicité par la FAPPO à propos des durcissements pour l'obtention de la maturité au post obligatoire. Échéance modifiée au 30 septembre pour savoir si l'élève continue l'année ou s'arrête, s'il continue et n'est pas promu en fin d'année, il n'aura plus le droit de doubler avant la 4<sup>ème</sup> année (un redoublement autorisé durant les 3<sup>èmes</sup> années). Les places d'apprentissage ou dans les autres écoles ne sont pas plus nombreuses. Ces mesures qui ont été prises dans le but de limiter l'échec au collège ne sont pas compréhensibles.

**APE Céligny** : en quoi ces problèmes au post obligatoire concernent-ils le GAPP ?

**GAPP** : nos enfants sont des futurs élèves du post obligatoire. Le GAPP essaye d'être solidaire avec les autres fédérations de parents sur des sujets qui les concerneront plus tard. On a pu constater, avec le dossier des bâtiments scolaire, l'efficacité de l'union des trois fédérations de parents.

**APE Pervanches-Montfalcon** : les nouveaux élèves qui ont commencé le collège cette année ont subi des pressions par l'évaluation pour savoir s'ils avaient les moyens de continuer le collège avant la nouvelle échéance du 30 septembre (passé cette date l'année est comptabilisée et l'élève ne peut redoubler qu'une seule fois durant les trois premières années).

**GAPP** : au cycle d'orientation le discours d'orientation devient anti collège. Il faudrait mieux orienter au cycle d'orientation au lieu de dénigrer les filières surchargées. De plus il n'y a pas plus de place d'apprentissage ou dans les ECG.

**APE St-Jean** : dans le cycle d'orientation de mon fils c'est le contraire qui s'est passé, les enfants sont poussés à aller au collège.

**APE Satigny** : un autre discours entendu, il faut aller au collège seulement si les élèves continuent après à l'université...

**GAPP** : le problème de l'orientation est connu dans toute la suisse romande (FAPERT, Fédération des associations de parents de la suisse romande et du Tessin) l'orientation n'est pas toujours donnée par des professionnels, mais à certains endroits par des enseignants.

**GAPP** : rapprochement du GAPP et de la FAPECO : en discussion entre les 2 comités et la coordination du GAPP, afin de définir quels sujets nous réunissent et imaginer une collaboration plus précise entre les 2 faitières.

**GAPP** : cafés parents : programme défini avec 5 dates, la première le 18 novembre en ville de Genève et les suivantes en 2015. Les informations seront prochainement sur le site.

**GAPP** : le journal du GAPP sera distribué via la fourre d'élèves après les vacances d'automne.

**GAPP** : nouveau site du GAPP : les échos sont favorables, en un mois plus de 2000 visiteurs s'y sont rendus. Depuis le site, les parents peuvent directement devenir membres de leur APE. La newsletter transmet les activités publiées sur le site du GAPP.

**GAPP** : Pédibus : de nouvelles lignes ont été ouvertes depuis la rentrée. La journée internationale à pied à l'école a été un succès et a permis d'inaugurer des lignes et d'en relancer d'autres. La sécurité sur le chemin de l'école est un thème récurrent, n'hésitez pas à prendre contact et en parler avec la coordination.

**GAPP** : Bâtiments scolaires : un courrier va être distribué aux députés avec la demande que dans le budget 2015 et suivants figurent l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires.

## 7. Divers :

**APE Pâquis** : concernant les promotions des élèves de la 5P à la 8P, la cérémonie de fin d'année, au Grand Théâtre pour les 8P a été très appréciée. Après, dans le parc des Bastions, les animations ont été moyennement appréciées. L'APE a reçu de nombreuses critiques des parents.

**GAPP** : pour info, depuis cette année, les promotions des élèves du niveau moyen ont aussi lieu au parc des Bastions, le vendredi.

Les animations n'étaient pas les mêmes pour les grands et les petits. Un gros travail de démontage et montage a été effectué. Tout changement entraîne des mécontentements.

**APE Centre Ville** : manque des stands de nourriture. La projection sur le palais Eynard était magnifique.

**APE Chêne-Bougeries** : dans la commune de Chêne-Bougeries, des parents ont été choqués par des stands payants avec des lots d'armes en plastique.

**APE Centre ville** : les enfants des classes spécialisées du niveau élémentaire n'ont pas pu participer au cortège. Suite à une mobilisation des parents appuyés par la

Conseillère d'Etat cette situation va changer et l'année prochaine tous les enfants pourront prendre part au cortège.

**GAPP** : parfois ce n'est pas de la mauvaise volonté, mais un manque de communication. Lors des séances de préparation des nouvelles promotions, il semblait évident pour tous les partenaires comme le GAPP ou la Ville de Genève que les regroupements spécialisés participeraient à la fête.

**APES Servas-Sapay** : signale un problème de sécurité. Avec la création du nouveau quartier de la Chapelle les Sciens et le chantier du CEVA, le croisement route de la Chapelle et route de Saconnex-d'Arves devient un carrefour. Une lettre commune signée par l'APECO Drize et l'APES a été adressée aux communes de Lancy et Plans-Ouates pour signaler le danger et demander une patrouilleuse ou des feux de signalisation. Est-ce que les APE ont déjà connu cette situation et peuvent transmettre des conseils ?

**APE Vieusseux Franchise** : après la construction de 2 nouveaux immeubles, un passage piéton dangereux (mauvaise visibilité) a été de plus en plus utilisé par les enfants. L'APE a écrit une lettre à la Ville de Genève, Service des écoles, pour signaler la dangerosité de la traversée. Des travaux ont été faits avec une avancée du trottoir. L'APE a été agréablement surprise par la rapidité avec laquelle leur demande a été écoutée.

**GAPP** : La coordination GAPP/Pédibus rencontre régulièrement la Direction générale de la mobilité pour signaler ce genre de problème. Lorsque ça concerne des routes cantonales, le DETA doit donner son aval pour tous travaux. Si nécessaire, la coordination du GAPP/Pédibus se déplace fait un dossier/rapport de visite avec des photos qu'elle envoie au DETA et aux communes, signé par les APE. Ensuite la coordination organise une visite de la Direction générale de la mobilité afin de faire un constat de la situation. Dans le cas de la route de la Chapelle, étant donné que c'est une situation transitoire, une solution rapide, mais aussi transitoire pourrait être proposée avant les travaux définitifs. L'APE doit demander à être tenue informée des mesures décidées et de la suite afin de vérifier que les recommandations et les décisions seront suivies par les communes.

**APE Plans-les-Ouates** : serait-il possible de limiter les formulaires à remplir en début d'année ? La Direction générale pourrait demander les coordonnées des élèves avec l'autorisation de les transmettre à tous les partenaires.

**APE Centre ville** : qu'en est-il de la survie des conseils d'établissement ?

**GAPP** : le comité va poser la question lors des bilatérales avec la DGEO et la Conseillère d'Etat. Des échos nous sont parvenus du cycle d'orientation, certains n'ont plus lieu, d'autres qui fonctionnaient bien, continuent. Les APE doivent nous relayer ce qui se passe dans leurs établissements.

La séance est levée à 22h30.